

**Index égalité professionnelle 2023 : 83 / 100**

Écart de taux  
de rémunération

33/40

Nombre de salariés du sexe sous-représenté  
parmi les 10 plus hautes rémunérations

0/10

Pourcentage de salariées augmentées  
à leur retour de congé maternité

15/15

Écart de taux d'augmentation  
individuelle (hors promotion)

35/35